



**ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 01
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Administration économique et sociale de l'UFR AES Économie et gestion** en 2021-2022, est fixée comme suit :

**BROCHIER Christophe
DAUMAL Marie
NGANMENI Zéphirin
OUHARON Aïcha**

ARTICLE 2 –

M. Christophe BROCHIER est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR AES Économie et gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



**ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 04
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de la **Double Licence mention Économie et gestion parcours Management - LEA, de l'UFR AES Économie et gestion et de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2021-2022, est fixée comme suit :

**DE SAINT-GINIEZ Véronique
AGULHON Sophie
DARCILLON Thibault
FROMNOT Jacqueline
MARGUET Christine
TERRACOL Antoine**

ARTICLE 2 –

Mme Véronique DE SAINT-GINIEZ est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices et le Directeur des UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et AES Économie et gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 05
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de la **Double Licence mention Histoire - LLCE Mondes anglophones**, de l'**UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** et de l'**UFR Textes & Sociétés** en 2021-2022, est fixée comme suit :

CUTTICA Césaire
BONZON Anne
McINERNEY Tim
PERETZ Pauline

ARTICLE 2 –

M. Césaire CUTTICA est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et Textes & Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



**ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 06
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de la **Double Licence mention Histoire - Science politique de l'UFR Textes & Sociétés** en 2021-2022, est fixée comme suit :

**GRAVEL Martin
NUROCK Vanessa**

ARTICLE 2 –

M. Martin GRAVEL est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes & Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 07
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Droit** de l'**UFR Droit** en 2021-2022, est fixée comme suit :

TOURBE Maxime
FUCHS-CESSOT Alice
HABERT Benoît
JUHAN Michel
LACHIEZE Christophe
LAINGUI Jean

ARTICLE 2 –

M. Maxime TOURBE est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



**ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 08
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Économie et gestion et de Licence mention Économie et gestion – option Santé** de l'UFR **AES Économie et gestion** en 2021-2022, est fixée comme suit :

**TERRACOL Antoine
BAZOT Guillaume
DARCILLON Thibault
DE SAINT GINIEZ Véronique
GIRAUD Raphaël
SANHAJI Bilel**

ARTICLE 2 –

M. Antoine TERRACOL est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR AES Économie et gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 09
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Études théâtrales de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2021-2022, est fixée comme suit :

BEAUFILS Eliane
DECHERY Chloé
QUINZ Emanuele

ARTICLE 2 –

Mme Eliane BEAUFILS est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



**ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 10
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Géographie et aménagement de l'UFR Études, recherches et ingénierie en territoires, environnements, sociétés (eriTES)** en 2021-2022, est fixée comme suit :

**DA LAGE Antoine
CANOBBIO Eric
DEMAILLY Kaduna-Eve
GAJEWSKI Philippe
RIGAUD Nathalie
TILLOUS Marion
VALETTE Jean-François**

ARTICLE 2 –

M. Antoine DA LAGE est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Études, recherches et ingénierie en territoires, environnements, sociétés (eriTES) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



**ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 11
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Histoire de l'UFR Textes et Sociétés** en 2021-2022, est fixée comme suit :

**GRAVEL Martin
BOVE Boris
CHANDELIER Jöel
MASTIN Jean-Luc**

ARTICLE 2 –

M. Martin GRAVEL est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



**ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 12
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Information et communication** de l'**UFR Culture et Communication** en 2021-2022, est fixée comme suit :

**CARDY Hélène
AUBERT Aurélie
AXELRAD Jean
CORRIOU Morgan
DJAVADZADEH Keivan
MAIXENT Jocelyn
RIBONI Ulrike Lune
STOLLER Pascal
ZARAYA Didier**

ARTICLE 2 –

Mme Hélène CARDY est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE
Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



**ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 13
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Informatique de l'UFR des Sciences et des Technologies du Numérique (STN)** en 2021-2022, est fixée comme suit :

**BOURDIN Jean-Jacques
CHALENCON Sylvia
PAPPA Anna
RAUZY Pablo
REVAULT D'ALLONNES Adrien**

ARTICLE 2 –

M. Jean-Jacques BOURDIN est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et des Technologies du Numérique (STN) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint Denis
Annick ALLAIGRE



**ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 14
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues étrangères appliquées de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2021-2022, est fixée comme suit :

**HENKEL Daniel
BLEC Yannick
CHAGNOLLAUD Fanny
CLIMACO Cristina
COUTHERUT Margaux
ESCALIER Lingying
FAVERZANI Camillo
FERNANDEZ GARCIA Alicia
FILLER André
GHAZZALI Lahouari
PILLE René-Marc**

ARTICLE 2 –

M. Daniel HENKEL est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



**ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 15
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Lettres, parcours littérature : création littéraire et écritures du monde et de Licence mention Lettres, parcours littérature : création littéraire et écritures du monde – option Santé** de l'UFR Textes & Sociétés en 2021-2022, est fixée comme suit :

LUCKEN Christophe

ARTICLE 2 –

M. Christophe LUCKEN est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes & Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



**ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 16
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littéraires et civilisations étrangères, parcours Mondes anglophones de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2021-2022, est fixée comme suit :

**HENKEL Daniel
KEKEH Andrée-Anne
TABACARU Sabina**

ARTICLE 2 –

M. Daniel HENKEL est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 17
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littératures et civilisations étrangères, parcours Mondes arabes de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2021-2022, est fixée comme suit :

ONIMUS Clément
GHOSN Katia

ARTICLE 2 –

M. Clément ONIMUS est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



**ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 18
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littératures et civilisations étrangères, parcours Études européennes et internationales** de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) en 2021-2022, est fixée comme suit :

**BAISEZ Olivier
CHAMOULEAU Brice
DESMET Isabel Maria
TABET Xavier**

ARTICLE 2 –

M. Olivier BAISEZ est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



**ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 19
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littéraires et civilisations étrangères, parcours Mondes hispaniques** de l'UFR **Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2021-2022, est fixée comme suit :

**FARNIE Diego
CHALARD-FILLAUDEAU Anne
MARGUET Christine**

ARTICLE 2 –

M. Diego FARNIE est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 20
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Mathématiques de l'UFR des Sciences et des Technologies du Numérique (STN)** en 2021-2022, est fixée comme suit :

SCHMID Wolfgang
BORELLO Martino
BULLYNCK Maarten
EHRHARDT Caroline
GOLDBERG Daniel
MARIOU Benoît

ARTICLE 2 –

M. Wolfgang SCHMID est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et des Technologies du Numérique (STN) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



**ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 21
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Musicologie de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2021-2022, est fixée comme suit :

**MANAC'H Vincent
BIERMANN Clara
DARMON Mathilde
DUHAUTPAS Frédéric
FERRARI Giordano
HEUILLON Jöel
MICHEL Philippe
OVIEDO Alvaro**

ARTICLE 2 –

M. Vincent MANAC'H est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



**ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 22
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Philosophie** de l'UFR Arts, philosophie, esthétique en 2021-2022, est fixée comme suit :

CHERIF ZAHAR Farah

ARTICLE 2 –

Mme Farah CHERIF ZAHAR est nommée présidente de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 23
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Psychologie de l'UFR Psychologie** en 2021-2022, est fixée comme suit :

GUERAUD Sabine
DEMARCHI Samuel
HABIB Marianne
HENRY Sophie
JACQUOT Amélie
TOUPIN Cathy

ARTICLE 2 –

Mme Sabine GUERAUD est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



**ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 24
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Science politique de l'UFR Textes & Sociétés** en 2021-2022, est fixée comme suit :

**HAUCHECORNE Mathieu
BRISSON Thomas
DE BLIC Damien
FASSIN Eric
HENRY Odile
MARIETTE Audrey
VAKALOULIS Michel**

ARTICLE 2 –

M. Mathieu HAUCHECORNE est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes & Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



**ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 26
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Sciences du langage et de Licence mention Sciences du langage – option Santé** de l'UFR **Sciences du langage** en 2021-2022, est fixée comme suit :

**BEYSSADE Claire
BARRA-JOVER Mario
BRANDAO DE CARVALHO Joaquim
CANTIN Yann
ENCREVE Florence
FAUST Noam
FUSELLIER Ivani
LENART Ewa
NASH Léa
PERINI Marie
ROUSSARIE Laurent**

ARTICLE 2 –

Mme Claire BEYSSADE est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Sciences du langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 27
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Sociologie de l'UFR Textes & Sociétés** en 2021-2022, est fixée comme suit :

COUTO Marie-Paule
DE BARROS Françoise

ARTICLE 2 –

Mme Marie-Paule COUTO est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes & Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2020

L'administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 03
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Cinéma de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2021-2022, est fixée comme suit:

PIRONE Ilaria

ARTICLE 2 –

M. Ilaria PIRONE est nommé présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 mai 2021

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 02
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Arts plastiques de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2021-2022, est fixée comme suit:

PIRONE Ilaria

ARTICLE 2 –

M. Ilaria PIRONE est nommé présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 mai 2021

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CEV- 25
PORTANT NOMINATION EN 2020-2021
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2021 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Sciences de l'éducation de l'UFR Sciences de l'Éducation, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère (SEPF)** en 2021-2022, est fixée comme suit:

PIRONE Ilaria

ARTICLE 2 –

M. Ilaria PIRONE est nommé présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Éducation, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère (SEPF) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 mai 2021

La présidente
Annick **ALLEAIGRE**

